



Febelgra
united in
graphics

n°06 **FIRST** juin 2022

Bulletin mensuel de la fédération des industries graphiques asbl

IMPRESSION



Chiffres du secteur 2021

édition

**3**

Édito

4-9

Chiffres du secteur 2021

10-11Étudiants jobistes/ Employés :
écochèques & prime annuelle**12-14**

CT causes économiques

15-17Rapport table ronde : formation
en alternance**18**

En bref

19-21

Activités

22Salaires et charges
Pourcentages ONSS
Charges sociales
Indice salarial
Indice papier**23**

Condat Silk

24

Partners in Creativity



First Impression est le bulletin mensuel de la fédération des industries graphiques asbl
www.febelgra.be

Suivez-nous sur les médias sociaux :



www.linkedin.com/company/febelgra

www.facebook.com/febelgra

Rédaction Ann Kestens - Kelly Ciancimino - Lenneke Goessens -
Marisa Bortolin - Marc Vandenbroucke

Adresse Febelgra asbl, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles -
T + 32 2 680 06 68 - info@febelgra.be

Impression Antilope De Bie Printing

E.R. Marc Vandenbroucke, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles -
Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique asbl

ÉDITO



Marc Vandembroucke – Directeur Général

Febelgra a participé dans la seconde quinzaine du mois de mai aux événements inspirants 'Make It '22' (Canon Benelux) et 'Print Matters for the future' (Intergraf).

La situation actuelle du marché (européen) a été examinée au cours des deux forums. Le fil conducteur est que la relance de la demande en 2021 est désormais fortement entravée par la pénurie et les prix du papier et des autres matières premières ; ainsi que l'inflation. Nous voyons ce phénomène se généraliser partout en Europe. Seuls nos collègues d'Europe de l'Est semblent moins impactés, compte tenu de leur forte part d'exportation et des coûts de main-d'œuvre moins élevés. Cela semble confirmer nos conclusions dans le contexte des chiffres annuels socio-économiques (page 4). L'impression commerciale en Belgique en particulier a été durement touchée au cours des 2 dernières années. Compte tenu de l'efficacité de ce média, il est toutefois inévitable que - lorsque les menaces commerciales actuelles se stabiliseront - une reprise au moins

partielle soit attendue.

Mais nous devons également observer les niches de marché qui sont stables ou qui se manifestent comme base de croissance. Les ventes de livres sont restées stables et semblent même augmenter. Comment expliquer cela dans un monde digitalisé ? La réponse semble être un fait culturel : un livre symbolise la sagesse, il est durable, tangible et 'personnel'. Des recherches menées en Suède ont montré que 80 % des livres sont achetés en tant que cadeau. Le caractère personnel de ce type de produit va donc au-delà de la nature éphémère de l'actualité, ce qui explique en partie pourquoi les journaux se numérisent beaucoup plus rapidement.

Un autre cas est la brochure Vacansoleil. Cette entreprise croit à la pensée inversée : "Lorsque les gens abandonnent le Print, nous devons le faire (re) démarrer" ! Vacansoleil fait la promotion de ses vacances avec des brochures personnalisées et a également conçu un outil

permettant de mesurer son retour sur investissement. Ils combinent l'utilisation de codes QR et UTM, ce qui montre que ce média obtient plus de résultats que les outils de marketing en ligne qui sont de plus en plus coûteux.

Il y a aussi l'impression de décoration d'intérieur qui se présente comme étant une activité en forte croissance.

Enfin, nous remarquons que la force d'impact des salons professionnels physiques a diminué depuis le corona. L'impression commerciale peut donc gagner du terrain car elle reste la seule alternative la plus personnelle à transmettre au groupe cible.

Aux côtés des segments B2B performants tels que les labels et les étiquettes, l'impression d'emballages et les matériaux de signalisation, il y a certainement un bel avenir pour les médias imprimés qui se concentrent sur la personnalisation, la tactilité et la mesurabilité du support.

Le secteur graphique en images

Les chiffres du secteur 2021

Les deux ans de pandémie ont laissé des traces profondes. Tous ceux qui sont concernés par le secteur graphique belge étaient curieux de connaître les faits et les chiffres de l'année 2021 (à nouveau) spéciale. Les voici.

Il faut avouer que nous avons le sentiment que nous aurions un résultat légèrement meilleur que celui de l'année mouvementée 2020, mais certaines constatations sont déconcertantes.

Cette impression qui semble meilleure est probablement due au fait que les carnets de commandes étaient plutôt bien remplis, surtout à partir du quatrième trimestre. Mais il ne faut en effet pas oublier que l'économie a été plongée dans un coma artificiel pendant la majeure partie du premier semestre 2021 : pas de culture et d'événements, la fermeture de l'Horeca, le couvre-feu, etc. Le second

semestre relativement plus fort n'a pas su compenser cette perte.

Le chiffre d'affaires mondial du secteur a chuté de -4,15% en 2021. Pas spectaculaire en soi, mais cela s'ajoute à la perte de chiffre d'affaires de -16,50% en 2020 et là c'est une toute autre histoire. Compte tenu de la période artificielle de 2 ans de pandémie, il est utile de comparer les résultats de 2021 avec ceux de 2019.

Nous constatons ensuite une baisse de -20% du chiffre d'affaires pour l'ensemble du secteur; pour le sous-secteur de l'impression commerciale, cette baisse s'élève même à -24%.

La demande intérieure d'impression commerciale a donc fortement chuté pour les raisons connues. Ce ne sont pas seulement les mesures corona, mais aussi les fortes hausses de prix qui ont émergé à partir du deuxième semestre 2021. Une note positive, en revanche, est que la perte a été limitée par une augmentation remarquable du chiffre d'affaires des imprimeurs de journaux et surtout des services de prépresse et de prémédia.

Il est également positif que nos exportations se soient maintenues, au vu des circonstances, et aient même légèrement augmenté.

Cependant, il y a un MAIS important : les importations ont bien plus augmenté, ce qui signifie que nous sommes confrontés à un déficit commercial (relativement lourd) pour la première fois en 10 ans.

Néanmoins, nous devons oser regarder l'avenir avec un regard positif. Nous avons commencé 2022 avec un baromètre corona 'rouge', mais celui-ci a été rapidement levé (début mars). Malheureusement une nouvelle menace commerciale a rapidement pris le dessus : celle de la hausse effrénée des prix des matières premières, de l'Ukraine et du pic d'inflation.

Cependant il est indispensable que la plus-value de notre portefeuille des médias imprimés reprenne sa place. Le présent est hybride et l'avenir le restera, mais la valeur commerciale dans le mix marketing, le pouvoir de la communication et les propriétés écologiques et tactiles de nos produits resteront.

Dans ce qui suit, nous offrons à nos lecteurs un aperçu de tous les paramètres importants du secteur pour 2021.

1. Entreprises (employeurs)

En 2021, le secteur graphique, imprimeurs de journaux non compris, comptait 685 employeurs contre 720 en 2020, répartis parmi les différents sous-secteurs comme suit :

(cfr. tableau ①)

- 495 imprimeries (- 5,17%)
- 159 entreprises prépresse (- 4,22%)
- 31 entreprises de finition (- 3,13%)

Si l'on examine la baisse nominale du nombre d'entreprises au cours des 2 dernières années corona, on observe néanmoins une perte de 66 entreprises, soit -8,79%. Ceci malgré les mesures de soutien mises en place durant cette période. D'autre part,

nous avons également assisté à une nouvelle consolidation qui fournit en partie une explication objective par rapport à ce fait.

Pour être tout-à-fait complet en ce qui concerne les imprimeurs de journaux : la Belgique en compte encore 13 en 2021.

2. Indépendants (avec ou sans personnel)

Contrairement au nombre d'employeurs, le nombre de travailleurs indépendants - avec ou sans personnel - dans le secteur graphique belge a encore légèrement augmenté en 2020⁽¹⁾: (cfr. tableau ②)

- Les indépendants à titre d'activité principale augmentent de +0,18 %
- Les indépendants à titre d'activité complémentaire augmentent également de +1,08%
- Les indépendants exerçant une activité après la retraite rencontrent une hausse de +4,04%

Nous ne pouvons pas tirer de conclusions frappantes à ce sujet, mais nous constatons que la première année de la pandémie n'a pas empêché les gens de faire leurs premiers pas dans le secteur en tant qu'indépendants.

(1) Ces chiffres se réfèrent à l'entièreté du NACEBEL 18.1.

Tableau ① Répartition du nombre d'employeurs de l'industrie graphique (imprimeurs de journaux non inclus) en Belgique au cours des 10 dernières années et par activité principale (Source : ONSS). Chiffres au 30.09.2021

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Impression	796	765	723	670	649	641	609	580	543	522	495
Prépresse	277	245	230	219	213	208	198	185	175	166	159
Finition	62	64	48	49	43	40	38	37	33	32	31
Total	1135	1074	1001	938	905	889	845	802	751	720	685

Tableau ② Nombre de travailleurs indépendants dans l'industrie graphique (NACEBEL 18.10)

Source: INASTi) Chiffres au 31.12.2020

	Activité principale			Activité complémentaire			Activité après la pension		
	2018	2019	2020*	2018	2019	2020*	2018	2019	2020*
À l'étranger**	34	38	26	10	10	9	6	5	6
Bruxelles-Capitale	382	400	408	130	142	138	70	73	75
Région wallonne	707	716	690	440	445	463	212	221	230
Région flamande	2 082	2 094	2 130	1 204	1 170	1 176	401	419	436
Total	3 205	3 248	3 248	1 784	1 767	1 786	689	718	747

(*) les chiffres du 31/12/2021 seront disponibles plus tard dans le courant de l'année

(**) les assujettis (indépendants) qui, quelle que soit leur nationalité, ne sont pas domiciliés en Belgique (c'est-à-dire à l'étranger!), mais qui exercent leur activité professionnelle indépendante en Belgique et sont affiliés dans ce cas au statut social de travailleur indépendant

3. L'emploi

Au cours de l'année écoulée, les travailleurs (ouvriers et employés) actifs dans notre secteur (journaux non inclus), sont répartis comme suit entre les différents sous-secteurs

- Imprimeries : 6.709 (- 4,27%)
- Prépresse : 1.169 (- 8,39%)
- Entreprises de finition : 286 (- 8,63%)

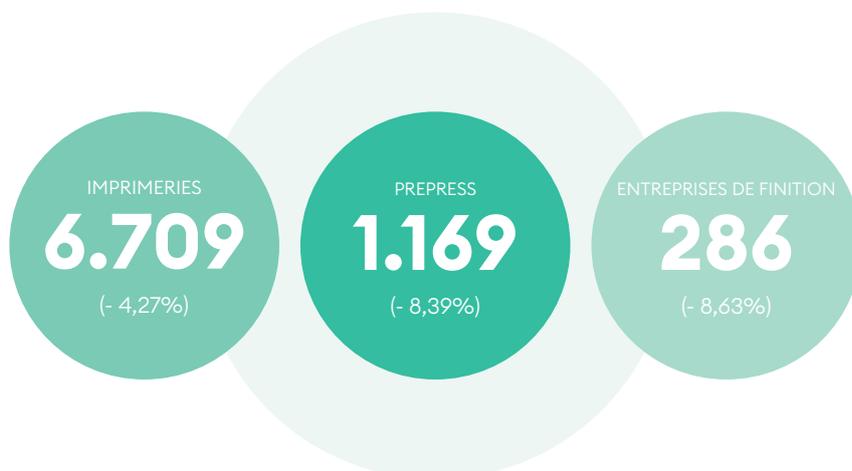


Tableau 3 Répartition de l'emploi par sous-secteur (imprimeurs de journaux non inclus) en Belgique au cours des 10 dernières années (Source : ONSS). Chiffres au 30.09.2021

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Impression	10 640	10 280	9 688	9 164	8 810	8 685	8 276	7 959	7 368	7 008	6 709
Prépresse	1 948	1 734	1 522	1 464	1 409	1 520	1 290	1 349	1 325	1 276	1 169
Finition	669	650	581	556	374	347	305	422	355	313	286
Total	13 257	12 664	11 791	11 184	10 593	10 552	9 871	9 730	9 048	8 597	8 164
	-3,20	-4,47	-6,89	-5,15	-5,28	-0,39	-6,45	-1,43	-7,01	-4,98	-5,04

Le secteur a perdu au total 433 emplois; soit à peu près le même nombre qu'en 2020.

D'une part, on peut qualifier cette perte de 'normale' si on la positionne au vu de la baisse générale du chiffre d'affaires (voir point 4), mais finalement non négligeable, étant donné que nos entreprises ont pu bénéficier des mesures de soutien pour le chômage temporaire tout au long de l'année.

Certains employeurs ont donc opté pour des interventions structurelles dans le contexte de menaces persistantes pesant sur leur activité.

D'autre part, il est significatif que les entreprises de prépresse et de prémédia enregistrent également une perte d'emplois relativement forte, alors que cela semble être le seul sous-secteur rencontrant une belle augmentation du chiffre d'affaires (voir point 4). La productivité du travail par travailleur a ainsi été fortement stimulée. Peut-être faut-il aussi mettre cette évolution en relation avec les investissements (voir point 5) qui ont été les plus élevés des 5 dernières années en 2021 pour ce sous-secteur.

On constate quoi qu'il en soit une perte nette de -9,77% d'emplois dans le secteur par rapport à 2019, ce qui est un constat regrettable. (cfr. tableau 3)

Au niveau régional, la répartition suivante de l'emploi en 2021 était la suivante :

- Région Bruxelles-Capitale : 381 (- 1,80%)
- Région flamande : 6.379 (- 5,29 %)
- Région wallonne : 1.404 (- 4,75 %)

Pour la première fois depuis longtemps, la Région flamande se trouve ainsi en tête de la diminution relative de l'emploi.

4. Chiffre d'affaires : des constatations significatives

Le chiffre d'affaires total du secteur (journaux non inclus) continue de baisser à nouveau de -4,34% passant de € 2,222 milliards à € 2,126 milliards en 2021. 'À nouveau' à notre grand regret car l'année 2020 était déjà marquée par un coup dur de -16,44%

Les pertes ont été enregistrées respectivement au niveau des imprimeries (- 7,86%) et des entreprises de finition (- 3,85%).

La nouvelle positive vient des sociétés de prépresse et de prémédia qui ont vu leur chiffre d'affaires augmenter d'un joli 12,44 %.

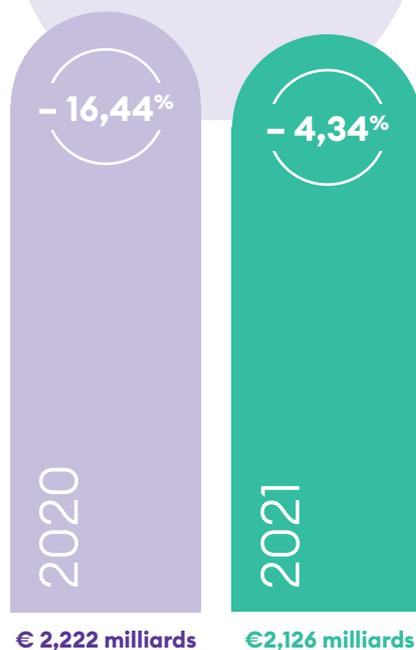
Par ailleurs, mais tout aussi réjouissant, le chiffre d'affaires des imprimeurs de journaux a augmenté de +9,4 %. Cela signifie, non seulement, que les journaux ont effectivement gagné en importance en période de corona, mais il s'agit également de la toute première - bien que nominale - augmentation du chiffre d'affaires au cours des 10 dernières années.

Les particularités des 2 dernières années corona nous obligent à les prendre en considération dans leur ensemble et à les comparer à 2019, année au cours de laquelle le secteur de la presse écrite avait à nouveau connu un rebond avec un forte plus-value. Mais cette comparaison n'est pas très encourageante :

- les imprimeurs (commerciaux) ont perdu pas moins de -24,06% de chiffre d'affaires
- les entreprises de finition ont suivi cette tendance avec une baisse de chiffre d'affaires de -15,54%
- le prépresse s'est même maintenu avec une légère hausse de +0,13% grâce à l'année 2021

Bien entendu, la pandémie en est la cause, mais entre-temps, à partir du quatrième trimestre 2021, la pénurie

Chiffre d'affaires



Comparaison CA Printmedia

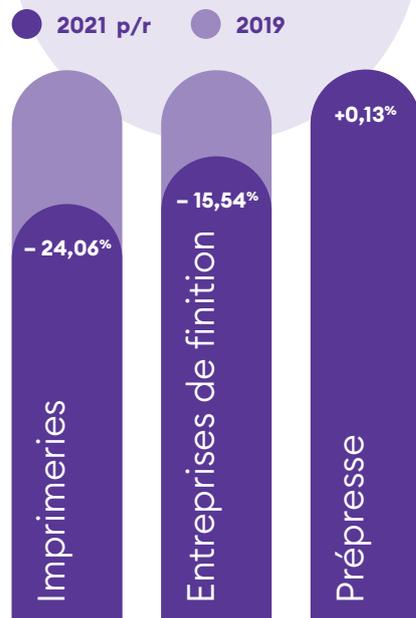


Tableau 4 Chiffre d'affaires de l'industrie graphique par sous-secteurs pour la période 2011-2021 (en million d'EUR (Source: SPF Economie))

	Imprimeries de journaux	Imprimeries	Prépresse	Finition	Total (journaux non-inclus)	Total (journaux inclus)
2010	256,70	2 285,60	510,90	71,80	2 868,30	3 125,00
2011	165,60	2 245,00	511,60	95,80	2 852,40	3 018,00
2012	160,30	2 151,30	467,60	61,90	2 680,80	2 841,10
2013	149,02	2 111,73	477,99	56,30	2 646,02	2 795,04
2014	140,79	2 182,01	463,57	55,78	2 701,36	2 842,15
2015	111,45	2 050,91	430,43	50,99	2 532,34	2 643,79
2016	58,45	1 947,08	422,04	49,25	2 418,38	2 476,83
2017	52,90	1 965,57	465,26	49,62	2 480,48	2 533,35
2018	44,04	2 003,64	465,39	47,98	2 517,02	2 561,05
2019	39,74	2 192,59	424,15	42,92	2 659,66	2 699,40
2020	31,59	1 807,09	377,70	37,70	2 222,49	2 254,08
2021	34,56	1 665,01	424,69	36,25	2 125,95	2 160,51

Tableau 5 Les investissements de l'industrie graphique belge pour la période 2015 - 2021 (en million d'EUR (Source: SPF Economie))

	Imprimeries de journaux	Imprimeries	Prépresse	Finition	Total (journaux non-inclus)	Total (journaux inclus)
2015	4,30	89,60	26,90	4,20	120,70	125,00
2016	2,70	102,60	20,60	3,10	126,30	129,00
2017	1,80	102,10	26,30	2,47	130,87	132,67
2018	4,73	84,35	28,40	2,53	115,28	120,01
2019	2,42	80,55	22,36	2,85	105,76	108,18
2020	1,62	58,60	19,19	1,33	79,12	80,74
2021	1,51	53,67	27,97	1,07	82,71	84,22

des matières premières, les énormes hausses de prix et l'inflation des salaires ont également été des facteurs contributifs.

En conclusion, on constate notamment d'énormes pertes de chiffre d'affaires aux premier et deuxième trimestres 2021, qui n'ont été que partiellement compensées au quatrième trimestre 2021.

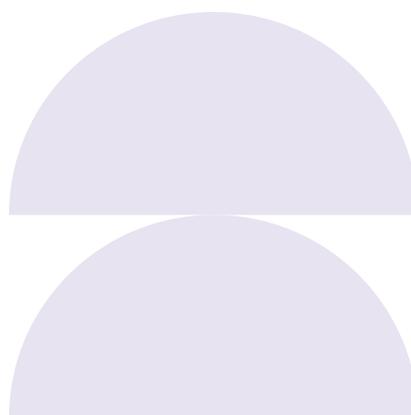
(cfr. tableau 4)

5. Investissements

Il n'est pas surprenant que, en lien avec les observations précédentes, les investissements soient en baisse dans les entreprises d'impression commerciale et de finition.

Cependant, le sous-secteur des services de prépresse et de prémédia a peut-être fait un meilleur choix, en augmentant ses investissements de plus de 45 %. Les investissements ont fortement augmenté, plus particulièrement au cours des troisième et quatrième trimestres de l'année dernière pour cette niche.

Par conséquent, les investissements sectoriels enregistrent tout de même une modeste augmentation de +4,31 %. (cfr. tableau 5)



6. Commerce extérieur - Balance commerciale

La sonnette d'alarme que nous avons déjà tirée l'année dernière concernant notre position en matière d'importation et d'exportation est malheureusement devenue réalité. Cela nécessite quelques explications.

La baisse de notre position à l'exportation s'est arrêtée et a même augmenté avec un chiffre prometteur de +2,30 %. En revanche, le volume des importations a augmenté d'un peu plus de 18 % ! Nous sommes ainsi, pour la première fois au cours des 10 dernières années, confrontés à une balance commerciale négative de €102 millions.

Comme on peut le voir dans les tableaux, la France en particulier a progressé dans cette évolution. (cfr. tableau 9).

Tout cela a peu de rapport direct avec la pandémie ou les prix des matières premières. Il est vrai que le prix moyen des matières premières en Belgique est un peu plus élevé que chez nos principaux partenaires commerciaux, mais le principal responsable est le handicap salarial, qui augmente momentanément à un rythme accéléré vu que l'inflation est liée à notre système d'indexation automatique des salaires. Le coupable pour ceux qui veulent ou ne veulent pas l'entendre. (cfr. tableau 7)

Ainsi, pour la première fois, on importe plus qu'on n'exporte en Belgique. Ce déficit commercial témoigne indéniablement d'un manque de compétitivité de nos entreprises belges. Si nous regardons le top 4 de nos partenaires commerciaux les plus importants (France, Pays-Bas, Allemagne et Royaume-Uni), nous avons évolué vers une situation où les importations sont toujours supérieures aux exportations. (cfr. tableau 8 & 9).

Le récent pic d'inflation n'inversera certainement pas cette tendance à court terme.

Balance commerciale

● 2020 ● 2021

Position de l'export

+2,3%

Volume d'importations

+ 18%

Tableau 6 Export et import (en millions d'EUR) dans l'industrie graphique belge (imprimeurs de journaux inclus) pour la période 2010-2021 (Source: Agence pour le Commerce extérieur). De légers écarts sont possibles car les codes HS sont utilisés dans ce cas-ci au lieu des codes NACE

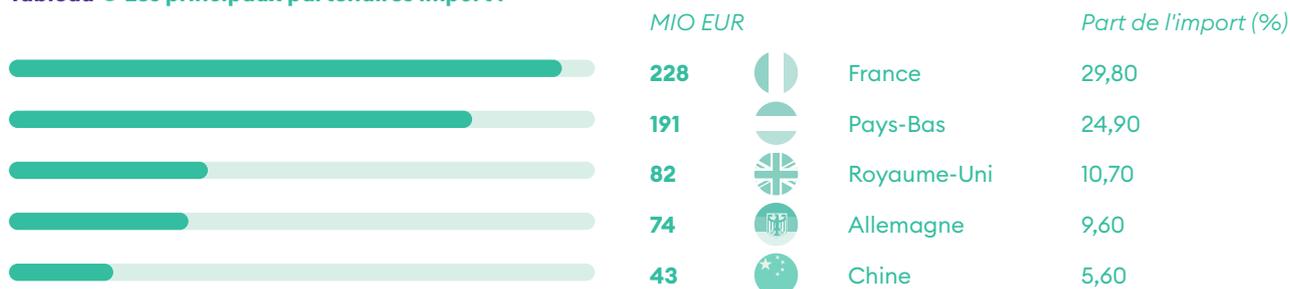
	Export (Mio EUR)	Évolution (%)	Import (Mio EUR)	Évolution (%)	Balance commerciale	Évolution (%)
2011	1274	7,42	1163	5,25	111	37,04
2012	1241	-2,59	1131	-2,75	110	-0,91
2013	1113	-10,31	1065	-5,84	48	-56,36
2014	1052	-5,48	985	-7,51	67	39,58
2015	949	-9,79	758	-23,00	191	285,00
2016	983	3,58	734	-3,17	249	30,36
2017	921	-6,30	736	0,27	185	-25,47
2018	930	0,98	743	0,95	187	1,08
2019 (*)	765	-17,74	705	-5,11	60	-31,55
2020	650	-15,03	648	-8,08	2	-90,00
2021	665	2,30	767	18,36	-102	-5200

Tableau 7 Part des exportations dans le chiffre d'affaires (journaux inclus) pour la période 2010-2021

	Export (Mio EUR)	CA Export vs CA total du secteur	% CA total
2011	1274	3018	42,21
2012	1241	2841	43,68
2013	1113	2795	39,82
2014	1052	2842	37,01
2015	949	2674	35,49
2016	983	2476	39,66
2017	921	2533	36,35
2018	930	2561	36,31
2019	765	2699	28,34
2020	650	2254	28,83
2021	665	2160	30,79

Tableau 8 Les principaux partenaires export de l'industrie graphique belge en 2021 sont :

Le classement est resté le même qu'en 2020.

Tableau 9 Les principaux partenaires import :

Par rapport à 2020, le Royaume-Uni est passé de la 5e à la 3e place, au détriment de l'Allemagne et de la Chine.

Conclusions

Les chiffres macroéconomiques pour 2021 ne devraient pas surprendre, mais ils comprennent quelques surprises.

La réalité est que le secteur a connu une baisse générale de son chiffre d'affaires de - 20 % en deux ans.

Ce qui est frappant dans ce contexte, c'est que la pression commerciale au sens large a même enregistré une perte de près de -25%.

La plus-value de notre portefeuille est pourtant claire et importante, mais que faire pour y remédier ?

1. La continuité du corona, la pénurie et la hausse des prix représentent une situation de marché très difficile. Les raisons en sont nombreuses : prix de l'énergie, coûts de transport, etc. Or nous avons désormais atteint des niveaux tels que les grands producteurs de matières premières doivent comprendre que l'acteur graphique en tant

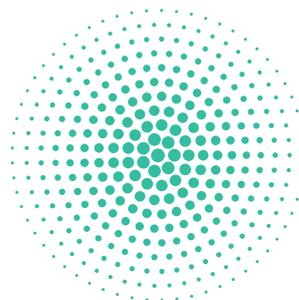
qu'intermédiaire, coincé entre le fournisseur et le client, est la principale victime. Il faut aussi se rendre compte que les grands producteurs ne peuvent vendre leurs matières premières que tant que le consommateur final est prêt à payer le produit.

2. Le consommateur et le client doivent (re)prendre conscience de la valeur de l'impression. Que ferions-nous dans un supermarché ou une pharmacie sans impression ? Allons-nous continuer à offrir un enseignement de qualité sans la valeur cognitive du print ? Il s'agit en fait de questions rhétoriques, mais notre secteur doit et peut s'y mettre.

Febelgra travaille déjà activement sur ce sujet !

3. La compétitivité de notre secteur doit se restaurer. Tant le gouvernement que les partenaires sociaux doivent comprendre que

la situation actuelle asphyxie nos entreprises. Au sein de l'Europe, l'indexation galopante et automatique des salaires n'existe pratiquement qu'en Belgique et nécessite des corrections. Des mesures sont nécessaires pour ne pas prendre plus de retard par rapport à d'autres pays.



Pour plus d'infos et les détails des chiffres : marc.vandenbroucke@febelgra.be

SOCIAL



Les étudiants jobistes

Envisagez-vous de recruter des étudiants pour vous donner un coup de main? Nous vous avons listé les informations les plus importantes !

- Un étudiant jobiste doit être âgé d'au moins 15 ans et avoir terminé les deux premières années de l'enseignement secondaire ;
- Par année calendrier, l'étudiant peut prester un total de 475 heures en bénéficiant d'une cotisation sociale réduite de 2,71% ;
- Au cours du premier trimestre 2022, les premières 45 heures ne comptent pas dans le quota de 475 heures. Pour les étudiants qui ont commencé à travailler dans le domaine de la santé ou de l'enseignement, aucune heure n'est comptabilisée ;
- Si les 475 heures sont dépassées, l'étudiant paiera des cotisations sociales normales, c'est-à-dire 13,07% ;
- Vous devez rédiger un contrat d'occupation d'étudiant (Febelgra met les documents types à votre disposition) ;
- Le contrat d'occupation d'étudiant ne peut excéder une période ininterrompue de 12 mois ;
- Les trois premiers jours de travail de l'étudiant sont considérés comme une période d'essai ;
- La déclaration Dimona doit être faite au plus tard le premier jour où l'étudiant commence à travailler ;
- La cotisation patronale s'élève à 5,43% ;
- L'étudiant peut créer une attestation via le site student@work et vérifier ainsi le nombre d'heures qu'il peut encore prester cette année. En tant

qu'employeur, vous pouvez également visiter ce site web si vous souhaitez plus d'informations par rapport aux jobs d'étudiants.

La collaboration ne se passe pas comme souhaité et vous souhaitez rompre le contrat d'étudiant ?

- En cas de rupture, vous devez tenir compte de la durée de l'engagement de l'étudiant, c'est-à-dire la durée de l'emploi en cas de rupture depuis l'entrée en service effective de l'étudiant :

Durée de l'engagement	Préavis de l'employeur	Préavis de l'étudiant
<= 1 mois	3 jours	1 jours
> 1 mois	7 jours	3 jours

En ce qui concerne le service, la procédure habituelle doit être suivie. Le délai de préavis commence donc à courir le lundi suivant la semaine au cours de laquelle le délai de préavis a été notifié.

- L'étudiant est-il en incapacité de travail pendant plus de sept jours pour cause de maladie ou d'accident ? Dans ce cas, en tant qu'employeur, vous pouvez résilier le contrat étudiant moyennant le paiement du salaire correspondant soit à la durée du préavis, soit à la partie du délai restant à courir.
- Pendant la période d'essai, tant l'employeur que l'étudiant peuvent mettre fin au contrat d'occupation d'étudiant sans préavis ni indemnité.

Employés (Cp 200)

Éco-chèques & prime annuelle



La Cp 200 prévoit lors du traitement des salaires du mois de juin, le paiement de la prime annuelle sectorielle et l'attribution d'éco-chèques si l'entreprise n'a pas opté pour un avantage équivalent.

Saviez-vous que

- Les membres Febelgra qui adhèrent à Monizze cette année bénéficient d'un avantage membre unique sur les frais de commande et reçoivent la première carte GRATUITEMENT ;
- Monizze propose un allègement complet pour le chef d'entreprise et/ou le service RH (y compris le passage à Monizze) ;
- Ainsi qu'une tarification fixe et durable ;
- Il n'y a pas de musique d'attente ou de menus à choix sans fin lorsque vous les contactez ;

- Et propose également une approche sur mesure pour les PME belges ;
- Monizze offre encore plus d'avantages aux travailleurs grâce à son APP innovante.

Vous souhaitez profiter de cette offre intéressante ou recevoir une offre sans engagement ?

Contactez Monizze via mail : partner@monizze.be ou au +32(0)2/891.88.44.

	Éco-chèques	Prime annuelle
Période de référence	01.06.2021 – 31.05.2022	
Montant pour un employé à temps plein avec une période de référence complète	€ 250	€ 277,22
Montant pour un employé à temps partiel avec une période de référence complète	Emploi 4/5: € 250 Emploi 3/5: €200 Emploi ½: €150 Emploi < ½: €100	Pro rata par rapport à leur emploi
Période de référence incomplète	Droit basé sur les prestations réelles	
Chômage temporaire pour force majeure corona	Ces périodes ne sont pas assimilées. Si vous le souhaitez, vous êtes, en tant qu'employeur, libre de les assimiler.	

Chômage temporaire pour causes économiques Cp 130

Vous avez reçu au début du mois de mai notre newsletter concernant 'l'assouplissement du chômage temporaire (CT) pour causes économiques Cp 130 est un fait' ainsi que la nouvelle procédure à suivre. Comme les questions sur ce sujet sont nombreuses et qu'il est important d'appliquer correctement la procédure, nous y consacrons cet article dans cette édition.

1. Chômage temporaire pour force majeure corona /consécutif à la guerre en Ukraine

- se poursuit jusqu'au 30.06.2022 ;
- suspension totale ou suspension partielle ;
- les heures supplémentaires / les heures en plus à récupérer / les jours de récupération du temps de travail (RTT) ne doivent pas être pris en premier ;
- procédure simplifiée de l'Onem : en tant qu'employeur vous n'avez qu'à introduire la déclaration électronique (DRS scénario 5), vous ne devez pas délivrer de carte de contrôle C.3.2A au travailleur.

2. Chômage temporaire pour causes économiques des ouvriers de la CP 130

- en cas de manque de travail résultant de causes économiques ;
- doit être de nature temporaire ;
- suspension totale ou partielle ;
- les heures supplémentaires/les heures en plus à récupérer/les jours de récupération du temps de travail (RTT) doivent être pris en premier.

Nature	Modalités	Durée maximale
		(Si la durée maximale est atteinte > 1 semaine de travail obligatoire)
Suspension totale	0 Jour de travail	2 Semaines Début : premier jour ouvrable de la semaine Rappel: max. 2 X par semaine et max. 6 X par trimestre ⁽¹⁾
Travail partiel		
Grande suspension	< 3 jours de travail / semaine OU < 1 semaine de travail/2 semaines	3 mois à 3 mois calendrier ou 13 semaines calendrier
Petite suspension	Min. 3 jours de travail/ semaine OU Min. 1 semaine de travail/2 semaines	Rappel: max. 2 x par semaine et max. 6 x par trimestre ⁽²⁾

(1) Dans le régime de travail prévu initialement si le travailleur aurait dû effectuer des prestations.

(2) Dans le régime de travail prévu initialement si le travailleur aurait dû effectuer des prestations.



Attention :

Lorsque le travailleur est rappelé, tant en régime de chômage temporaire complet que partiel, les règles suivantes s'appliquent au moment de l'avertissement envers le travailleur :

- pour les équipes du matin ou du jour : au plus tard à 14h la veille du jour du rappel
- pour les équipes d'après-midi ou de nuit : au plus tard à 18h la veille du jour du rappel

Indemnisation complémentaire :

- Suspension totale :
 - Les 40 premiers jours de CT : € 7/jour de chômage
 - Les jours suivants : € 2/jour de chômage
 - Rappel : € 7 + le salaire horaire/jour de chômage pour tous les jours de CT dans la semaine ou le rappel a eu lieu.
- Suspension partielle :
 - € 7 + le salaire horaire/jour de chômage, sans limitation tant pour la petite que la grande suspension.

Pourquoi parle-t-on de régime simplifié et qu'est-ce qui a changé par rapport au régime précédent ?

- Lorsque le travailleur est rappelé, vous n'avez plus à offrir la sécurité d'emploi jusqu'à la fin de la semaine ;
- Les rappels sont désormais possibles au maximum 2x/semaine et au maximum 6x/

trimestre, dans le régime précédent cela n'était possible que 2x/trimestre ;

- Pour le chômage partiel on distingue les grandes et les petites suspensions par une durée maximale de 3 mois. La grande suspension n'existait pas dans le régime précédent. En outre, la durée maximale était de 14 jours calendriers avant qu'il y ait une semaine de travail obligatoire ;
- Dans le cas d'une petite suspension, les jours de chômage économique ne doivent plus se suivre ou succéder à un week-end.

3. Procédure de l'ONEM

Celle-ci reste inchangée. Veuillez la retrouver ci-dessous pour rappel :

3.1 Le mercredi précédant la semaine de CT pour des causes économiques

Une information écrite aux travailleurs sur la mise en place du CT mentionnant :

- La durée maximale du CT ;
- Date de début et de fin (probable) du CT ;
- Les jours de chômage.

3.2 Le vendredi précédant la semaine de CT pour des causes économiques

une information écrite individuelle au travailleur quant au régime de CT

définitif, mentionnant :

- La durée maximale du CT ;
- Date de début et de fin (probable) du CT ;
- Les jours de chômage.

Déclaration électronique à l'ONEM :

- Par l'employeur - via le portail de la sécurité sociale : www.socialsecurity.be ; Les déclarations électroniques peuvent être consultées et, si nécessaire, annulées ou modifiées ;
- Par votre secrétariat social ;
- Remettre le document imprimé au travailleur.

Formulaire de contrôle C3.2 A

Pour l'employeur

- À transmettre mensuellement à chaque travailleur que vous mettez en chômage temporaire. En théorie, cela doit être fait le premier jour effectif de chômage. En pratique, toutefois, cela se fera le dernier jour ouvrable avant la période de chômage temporaire (normalement un vendredi) ;
- Choix entre la tenue d'un livre de validation version papier ou l'utilisation d'un livre de validation électronique via le portail de la sécurité sociale : www.securite-sociale.be, rubrique Entreprise > risques sociaux > livre de validation ;
- Le secrétariat social peut également vous fournir les documents.

Pour le travailleur

- Le travailleur doit toujours avoir le formulaire en sa possession et pouvoir le présenter à l'inspecteur social lorsque celui-ci le lui demande ;
- Il doit remettre son formulaire de contrôle à la fin du mois, auprès de son organisme de paiement (CSC, FGTB, CGSLB ou la Caisse Auxiliaire des Allocations de Chômage) ;
- Notification au comité d'entreprise, à la délégation syndicale
- L'employeur doit communiquer les raisons de l'introduction du CT au comité d'entreprise ou, à défaut, à la délégation syndicale. Ceci le même jour que la notification aux travailleurs (c'est-à-dire le vendredi).

3.3 Premier jour effectif de chômage

L'employeur effectue la déclaration électronique à l'ONEM le premier jour de chômage effectif du mois. Pour une période de CT qui s'étale sur deux mois, la déclaration doit être faite deux fois.

La déclaration mensuelle doit être envoyée

- Le premier jour de la suspension effective de l'exécution du contrat de travail, ou ;
- Le jour ouvrable suivant, ou ;
- Le jour ouvrable précédent, si l'employeur sait avec certitude que le travailleur sera au chômage.

3.4 À la FIN du MOIS

Pour l'employeur

Déclaration électronique (au lieu du formulaire C3.2 employeur) reprenant:

- La preuve des heures de CT ;
- La demande de prestations pour le calcul du montant des prestations auxquelles le travailleur a droit. Imprimer la déclaration électronique et la remettre au travailleur

Pour le travailleur

Soumettre la carte de contrôle C.3.2 A auprès de son établissement de paiement.

4. Chômage temporaire pour causes économiques des employés de la CP 200

Du 01.01.2022 au 30.06.2023, la convention collective de travail n° 159 s'appliquera aux entreprises qui souhaitent recourir au régime du chômage temporaire pour leurs employés pour des causes économiques, mais qui n'ont pas de CCT d'entreprise ou de plan d'entreprise.

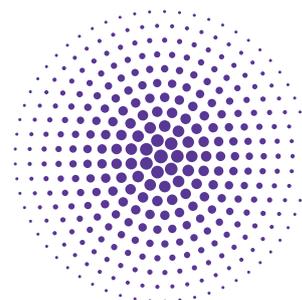
4.1 Quelles entreprises peuvent invoquer ce régime ?

- Les entreprises connaissant une baisse substantielle d'au moins 10% de leur chiffre d'affaires, de leur production ou de leurs commandes au cours d'un des quatre trimestres précédant la demande d'introduction du chômage économique par rapport au même trimestre d'une des deux années civiles précédant la demande.
- Les entreprises qui, au cours du trimestre précédant le trimestre d'envoi du formulaire C106A, ont un nombre de jours de chômage économique pour leurs ouvriers d'au moins 10% du nombre global d'ouvriers et d'employés déclarés à L'ONSS.
- Les entreprises qui ont rencontré une baisse substantielle du chiffre d'affaires, de la production ou du nombre de commandes à court terme, en raison de circonstances imprévues.

4.2 La durée maximale reste inchangée

- Dans le cas d'une suspension totale : 16 semaines calendrier
- En cas d'emploi partiel (au moins deux jours de travail par semaine) : 26 semaines calendrier

Avez-vous d'autres questions sur le chômage temporaire pour causes économiques ?



Contactez
kelly.ciancimino@febelgra.be

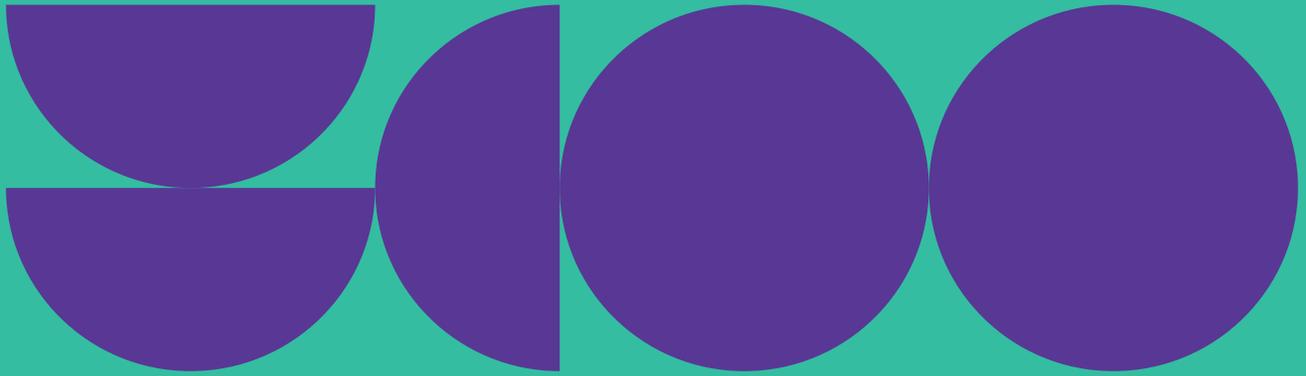


Table ronde sur l'Enseignement et l'Industrie

Le besoin de profils graphiques appelle à l'action

Le Fonds de formation GRAFOC a organisé une table ronde entre l'enseignement et l'industrie (entreprises et fournisseurs) le 21 mars à l'hôtel Serwir à Saint-Nicolas-Waes. L'élément déclencheur en est la préoccupante pénurie de travailleurs graphiques au sein des entreprises. Cela est dû d'une part au flux sortant des profils graphiques en raison de l'augmentation du vieillissement de la population, et d'autre part au flux entrant limité de profils adéquats provenant de l'enseignement et du marché du travail.

“Comment les écoles et l'industrie peuvent-elles inverser la tendance ensemble? À quels besoins et préoccupations les deux parties doivent-elles faire face?”, demande le conférencier Herman Staes, coordinateur de GRAFOC et expert dans le secteur de l'enseignement. “Il est grand temps d'agir, d'où cette rencontre. L'intérêt suscité par cette initiative et la participation aujourd'hui montrent que le besoin est grand. Les 14 écoles proposant des sections graphiques de l'enseignement secondaire technique et professionnel sont présentes ou ont participé à l'enquête. Les entreprises participantes emploient de 5 à plus de 250 employés et représentent 15 % de l'emploi total en Flandre (Acco, Aluscreen, Antilope De Bie, Albe De Coker, Coldset Printing Partners, Dioss, Graphius, Reynders, Universitas). Il y a aussi des représentants de GRAFOC, de Febelgra, des syndicats, de Heidelberg, de PaperPackSkills, de deux hautes écoles, de l'Enseignement catholique de Flandre, d'AHOVOKS, du Conseil économique et social de Flandre et de Nouvelles

Graphiques”. Kurt De Cat, rédacteur en chef de Nouvelles Graphiques dirige la discussion de groupe en tant que modérateur.

Flux entrant faible et flux sortant très important

En ce qui concerne l'emploi de profils graphiques, tout le monde est dans le même bateau comme le montre le rapport des postes vacants de GRAFOC PrintmediaJobs 2013-2021. David Benoit de GRAFOC présente et commente dix observations. Elles constituent le cadre de la discussion de groupe suivante. Certains de ces défis et opportunités clés incluent:

En 2021,
Le nombre
d'offres emploi
monitorées
n'a jamais été
autant élevé

- Le marché du travail.**
 En 2021, le nombre d'offres d'emploi monitorées n'a jamais été autant élevé: plus de 1 100 et probablement encore plus. Les postes vacants sont difficiles à pourvoir. On observe parallèlement un flux sortant important (35 % d'ici 2025) due au vieillissement. Outre les entreprises de médias graphiques, des entreprises d'autres secteurs d'activité, des associations et des prestataires de services sont également à la recherche de profils graphiques.
- Le flux entrant limité sur le marché du travail provenant de l'enseignement et la baisse du nombre d'étudiants des sections graphiques de l'enseignement secondaire technique et professionnel.**
- L'une des possibilités pour un nouveau flux entrant est la formation en alternance.**
 Une campagne d'image à long terme promouvant le secteur des médias imprimés et le présentant comme étant un employeur intéressant serait également utile. Le secteur des médias graphiques est confronté à un problème d'image ce qui fait que les jeunes ne se sentent pas attirés par cette industrie.

Des compétences high-tech et évolutives.

Ce défi crée un lien avec l'un des orateurs : Hans Huyghe, VP Product Management Consumables chez le fabricant de presses Heidelberg.

L'automatisation industrielle de l'entreprise de médias graphiques

"Le temps de l'imprimeur sacristain est loin derrière nous", déclare Hans Huyghe lorsqu'il évoque les évolutions du secteur des médias imprimés. L'imprimerie moderne est passée du mode manuel à l'automatisation aussi poussée que possible. Des fabricants tels que Heidelberg construisent des machines qui y sont adaptées. Elles sont truffées de capteurs, disposent de toutes sortes de solutions d'automatisation (lavage simultané du caoutchouc et changement automatique des plaques, correction automatique du registre et du contrôle des couleurs, éjection automatique des fautes d'impression, etc.), prennent elles-mêmes des décisions sur base de l'intelligence artificielle et peuvent être surveillées via le cloud. En d'autres termes, la sagesse est dans la presse. La presse d'imprimerie exécute elle-même la stratégie de préparation la plus rapide et de manière totalement indépendante de l'opérateur et produit de manière autonome. La production s'arrête que lorsque l'opérateur le demande. Heidelberg lui a donné le nom de 'Push-to-stop'. L'imprimeur est un opérateur de processus. La logistique dans et autour de la presse, en prépresse et en finition peut également être automatisée : alimentation automatique des encres, alimentation automatique des plaques vers et dans les tours d'impression, transport automatique des palettes à feuille, robots palettiseurs, etc. Les dernières presses à imprimer sont chères. Il est financièrement impossible pour les écoles d'installer de telles machines dans leurs locaux. Dans cette optique et en tenant compte de l'évolution des technologies de pointe, nous devons réfléchir à l'avenir de l'enseignement et à la manière dont les formations aux arts graphiques doivent être organisées.

Un débat de groupe animé

Ce qui suit est un débat concernant cinq thèmes. Ils ont été distillés à partir d'une enquête auprès des participants. Il s'agit de : l'évolution

technologique, de l'image du secteur, des compétences nécessaires, de la forme idéale de formation (trajectoire d'apprentissage linéaire, apprentissage et travail,...), de la formation en alternance. Le débat animé a fait que les sujets se sont parfois mélangés. Nous avons essayé de regrouper autant que possible le contenu associé.

Les entrepreneurs du secteur des médias graphiques disent avoir principalement besoin d'imprimeurs. Les étudiants préfèrent davantage les formations sur écran (préresse, PAO, conception). Selon les entrepreneurs et les enseignants, c'est lié aux préférences de la génération écran actuelle, mais aussi à l'image démodée du secteur de l'imprimerie et à l'aversion des jeunes pour les machines. "Ne montrez surtout pas de machines pendant les journées portes ouvertes des écoles", suggère un participant. La dernière génération de machines d'impression dispose de consoles de commande avec de grands écrans interactifs ce qui pourrait par contre séduire la jeune génération. Mais ces presses coûteuses sont devenues inabordable pour les établissements de l'enseignement et les centres de formation. La solution pourrait être hybride : les écoles veillent à ce que les étudiants acquièrent une bonne connaissance graphique générale, ils apprennent la pratique dans les entreprises par le biais de stages, éventuellement de stages prolongés, de formation en alternance, d'autres formes d'apprentissage. "C'est très bien tout cela, mais il faut d'abord intéresser les jeunes au métier d'imprimeur et les attirer à l'école. C'est un sacré défi. C'est lié entre autres à l'image du secteur", relève un enseignant. Il poursuit : " Je suis moi-même enseignant et superviseur de stage et j'ai travaillé dans le privé. Certaines entreprises, en particulier les plus grandes, sont très douées pour la supervision des stages. Dans les petites et moyennes entreprises, cependant, cet accompagnement est souvent insuffisant en raison du manque de temps ou de l'urgence des missions. Nous avons besoin de l'engagement total de toutes les entreprises. C'est un donnant-donnant. Ça va de pair pour les deux parties. Du côté entrepreneur : "Nous demandons d'élargir les parcours de stages. Il ne doit pas nécessairement

L'imprimerie moderne est passée du mode manuel à l'automatisation.

Le secteur graphique offre la sécurité d'emploi et paie bien.



s'agir d'une formation en alternance. La forme d'apprentissage n'a pas d'importance pour nous. J'affirme sincèrement que nous accompagnons bien les étudiants au sein de notre entreprise et ne les laissons pas livrés à eux-mêmes". Le célèbre simulateur d'impression pourrait-il faire partie de la solution ? "Nous l'utilisons dans notre école depuis longtemps et c'est un bon matériel didactique. Le simulateur d'impression est un outil, mais il ne peut en aucun cas remplacer l'expérience pratique réelle."

Le secteur est aux prises avec un problème d'image

Ilse Straetman est présidente du Conseil d'Administration de GRAFOC et responsable des ressources humaines chez Mediahuis (Coldset Printing Partners et De Buren). "C'est un grand défi que d'attirer les gens dans notre secteur. Nous organisons des visites d'entreprises et employons des guides d'entreprise. Les visiteurs sont impressionnés par ce que l'entreprise a à offrir. Les processus de production des presses d'imprimerie sont plus simples. Le département de finition offre plus de variété et de défis. Il appelle à d'autres personnes. Nous constatons, que nous pouvons répondre aux souhaits de nombreux candidats avec notre gamme complète. Un chef d'entreprise ajoute : "Un atout majeur pour opter pour l'industrie graphique est la sécurité de l'emploi, de plus le secteur paie bien".

L'attitude est primordiale

Avec les bonnes attitudes, les compétences techniques et suffisamment d'enthousiasme, vous êtes apte à exercer cette profession, quelle que soit la direction suivie en technique ou professionnelle. "L'attitude c'est tout". Tous les participants sont entièrement

d'accord sur ce point. "Mais dans l'enseignement nous sommes obligés de suivre les programmes d'études et des objectifs finaux nous sont imposés".

Formes d'enseignement

La forme d'enseignement n'est pas le problème majeur, mais le flux entrant vers les sections d'arts graphiques l'est. Dans les cours secondaires techniques et professionnels les programmes d'apprentissage accordent une grande attention à la préparation de l'impression (préresse), à la conception et à la créativité. "Si le travail sur ordinateur n'était pas au programme, nous perdriions des étudiants." Les représentants des écoles estiment que, si ce n'est déjà fait, l'impression et la finition pourraient être introduites dans le second degré des arts graphiques afin de motiver les élèves de se diriger vers ces professions.

La septième année de spécialisation est la suite logique du troisième cycle de l'enseignement professionnel et débouche sur un diplôme homologué d'enseignement secondaire. Dans les sections techniques ce certificat est obtenu en fin de sixième année. Là aussi une septième année de spécialisation a également été mise en place. Au cours de cette année supplémentaire, les élèves des deux directions peuvent opter pour une forme de formation en alternance (lorsqu'elle est mise en place) ou pour l'année de spécialisation. Une école secondaire anversoise n'organise pas la formation en alternance : "Pour cette forme d'apprentissage, l'enseignant doit à la fois enseigner dans l'école et accompagner les élèves dans les entreprises. Il n'y a tout simplement pas assez d'heures disponibles pour cela. Et comment

faire face à un étudiant qui ne réussit pas dans une entreprise et qui doit reprendre les cours à l'école ?"



Le débat s'est terminé par un discours de clôture de Marc Vandenbroucke (Febelgra), d'Henk De Debaene (Enseignement catholique de Flandre) et d'Ilse Straetman (Mediahuis) Vous souhaitez lire l'intégralité de l'article rédigé par Alain Vermeire ? Il se trouve dans le Grafisch Nieuws du 26/5/2022.

EN BREF

VALORLUB - les nouveaux montants et quantités d'huiles des collectes effectuées en 2022

VALORLUB détermine chaque année le montant de l'indemnité et les quantités d'huiles visées en fonction de plusieurs paramètres. Elle se rapporte à certaines quantités fixées. Pour les collectes effectuées en 2022, une indemnité est octroyée pour des quantités inférieures à 10.000 litres.

L'indemnité forfaitaire pour des enlèvements effectués en 2022 s'élève à :

- de 0 à 5.499 litres : € 115
- de 5.500 à 7.499 litres : € 150
- de 7.500 à 9.999 litres : € 200

Conditions 2022 :

- En tant qu'entreprise, vous devez assurer la collecte de vos huiles usagées sur le sol belge.
- Vous devez faire enlever tous les ans (en une ou plusieurs opérations) une quantité d'huile inférieure à 10.000 litres d'huiles usagées.

- Vous faites enlever vos huiles usagées par un collecteur Valorlub homologué.
- Le type d'huile usagée entre dans le champ d'application de l'obligation de reprise des huiles usagées.
- Les huiles usagées sont de bonne qualité (< 10 % d'eau) et ne sont pas mélangées avec des PCB, de l'eau, des solvants, des produits d'entretien, des huiles végétales ou animales, des détergents, des liquides de freinage, des combustibles ou d'autres déchets dangereux.
- Valorlub n'octroie pas d'indemnité pour la collecte d'huiles de transformateur.
- Il n'y a pas d'intervention lorsque les huiles usagées sont collectées gratuitement ou contre rémunération.
- Une seule indemnité peut être payée par permis d'environnement.

En faisant appel à un collecteur Valorlub homologué comme notre fidèle partenaire VEOLIA BELUX, vous pouvez cumuler votre prime sans vous soucier de rien. Notre partenaire VEOLIA BELUX transmet les données des enlèvements à VALORLUB qui fait le contrôle et attribue les primes si les critères sont respectés. Si vous avez conclu un contrat 'Enlèvement des déchets' auprès de Febelgra, nous vous versons le montant de votre prime annuelle de l'année calendrier précédente sur votre compte au mois de mai. En utilisant le service Febelgra 'Enlèvement des déchets', vous bénéficiez d'un tarif préférentiel et vous pouvez compter sur une assistance maximale en matière de déclaration de déchets auprès des autorités publiques.

Des questions ? Contactez marisa.bortolin@febelgra.be

Group Joos

Group Joos récolte une fois de plus une reconnaissance internationale pour sa politique RSE grâce à sa médaille d'argent EcoVadis. Group Joos a été évalué sur différents critères thématiques tels que l'environnement, la politique sociale et les droits humains, l'éthique des affaires et la politique d'achat responsable. Grâce à cette analyse indépendante, Group Joos figure parmi les 7 % d'entreprises les mieux notées par EcoVadis dans le secteur de l'imprimerie et parmi les 25 % d'entreprises les mieux notées par EcoVadis dans l'ensemble.



Heidelberg lance un nouveau flux de travail basé sur le cloud

Le constructeur de presses Heidelberg a remanié son flux de travail Prinect et propose désormais la version 'Prinect Direct' basée sur le cloud. Avec le passage au cloud, Heidelberg vise non seulement à rendre les processus d'impression des imprimeurs plus indépendants,

mais aussi à les simplifier. Toutes les fonctions du nouveau flux de travail seront progressivement mises à la disposition des clients sous la forme d'applications basées sur le cloud.



PEFC Belgique annonce de nouveaux standards pour les forêts wallonnes

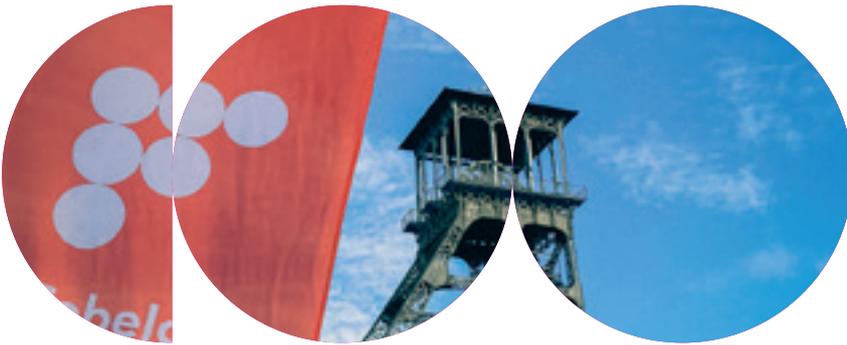
De nouveaux standards de gestion forestière durables ont été approuvés en avril, pour les forêts wallonnes certifiées PEFC. Les nouveaux standards entreront en vigueur en septembre 2022 et seront valables pour une période de sept ans. Il s'agit de la troisième révision pour les forêts certifiées PEFC en Wallonie. La révision régulière

des standards PEFC vise à aligner la stratégie de gestion forestière durable aux besoins actuels et les nouvelles exigences internationales. En effet, les défis auxquels est confrontée la gestion forestière durable évoluent avec de nouveaux problèmes environnementaux, sociaux et économiques

ACTIVITÉS

PrintBar Limbourg C-Mine Genk

21 avril 2022



Le jeudi 21 avril 2022, nous nous sommes rendus à Genk pour découvrir le site patrimonial de C-Mine. Les membres du Limbourg et du Brabant flamand ont été accueillis avec un verre de bienvenue et de petites bouchées apéritives sous un beau soleil printanier. Notre guide a débuté la visite du bâtiment principal à l'ombre des imposantes tours d'extractions qui ont été restaurées et conservées.

Visite de la centrale énergétique

C'est aujourd'hui le bâtiment principal de C-Mine, où se trouvent, entre autres, le comptoir d'accueil des visiteurs et un centre de la culture et du design. La centrale énergétique abrite d'anciennes machines ainsi que d'autres salles qui étaient à l'époque d'une importance capitale pour le bon fonctionnement de la mine.

Notre enthousiaste guide nous a conduit d'une salle à l'autre, en commençant par la petite salle des compresseurs avec ses impressionnants moteurs à propulsion. Ceux-ci veillaient à ce que les machines motrices alimentent les chevalets d'extraction avec suffisamment de puissance.

Nous sommes passées ensuite par les

locaux de ventilation où 2 ventilateurs l'air pur nécessaire aux travailleurs dans la mine. Le flux continu d'air frais était également prévu pour minimiser les risques d'explosion. Le ventilateur souterrain de secours n'était allumé que quand l'autre tombait en panne.

La visite s'est poursuivie dans la salle Baren, l'ancienne centrale électrique qui a été en grande partie démantelée dans les années 1970. Les interrupteurs haute tension et le grand panneau de commande en marbre ont été conservés et restaurés.

Nous avons encore admiré les impressionnants compresseurs d'air de la grande salle à compresseur avant de terminer par la salle de théâtre. Les machines à l'époque étaient alimentées en air comprimé dans la mine afin d'éviter les risques d'explosion dus aux étincelles électriques.

Un moment de clôture agréable

Après avoir marché et admiré ce bel endroit, le groupe s'est réuni au Foyer afin de pouvoir converser agréablement durant le walking dinner de clôture. Une soirée plus que réussie avec un groupe très sympathique. Nous attendons la prochaine édition avec grande impatience.

Webinaire Tips & tricks en Adobe, Indesign et photoshop

16 mai 2022

en collaboration avec Lab 9

Vincent Van der Meeren, Training & Application Specialist chez Lab9 a présenté ce webinaire à environ 40 membres. Il était divisé en 3 grandes parties.

Durant le chapitre Indesign, il s'est penché plus en détail sur la fonction d'ajustement sensible au contenu et aux valeurs par défaut d'Indesign (sauvegarde du style maison). Dans la partie Illustrator, le panneau d'apparence et les symboles ont été abordés. Lors de la troisième partie sur Photoshop, les sujets suivants ont été expliqués : Smart objects (avantages), Content aware scale (technologie Adobe Sensei), Neural filters (nouvelle technologie pour que les choses soient calculées à votre place) et le Sky replacement.

Si vous souhaitez plus d'explications sur ces trucs & astuces, veuillez envoyer un e-mail à ann.kestens@febelgra.be afin de demander l'enregistrement du webinaire.



ACTIVITÉS

PrintBar Anvers

16 juin 2022

Le premier PrintBar Anvers est un fait. Nous vous attendons le 16 juin, au Plein Publiek, un agréable rooftop branché, situé au Blue Gate Antwerp. Après le petit verre de bienvenue, nous vous ferons visiter le parc d'activités. Blue Gate Antwerp est le premier parc d'activités (public-privé) climatiquement neutre et éco-efficace réservé aux entreprises innovantes dont l'ambition est claire : une croissance linéaire grâce au travail circulaire. Dimitri Torfs, membre du comité de direction du Blue Gate Antwerp Development SA, expliquera l'organisation, la vision et les ambitions de ce projet et la manière dont il a été implémenté. Nous clôturerons par une collation et un bon petit verre lors d'un agréable moment de réseautage au bar du rooftop.

Nous attendons ce PrintBar avec grande impatience. À bientôt!



Blue Gate
Antwerp

Plein Publiek
16 juni



Programme

18h30 Accueil & verre de bienvenue

19h00 Visite guidée du Blue Gate Antwerp

20h00 Walking dinner & moment de réseautage

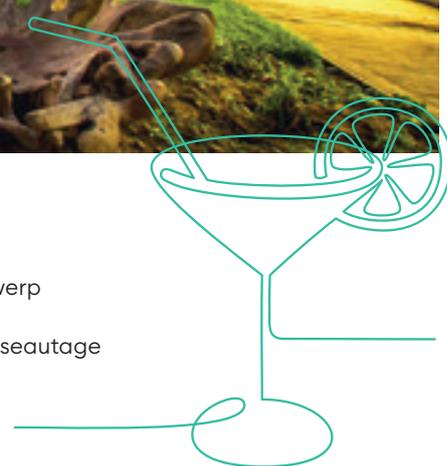
23h00 Fin du PrintBar

Lieu

Plein Publiek - Zonnestroomstraat 2a, 2020 Anvers

Inscription

Vous pouvez vous inscrire via la page 'Événements' de notre site Web avant le lundi 13 juin 2022.



PrintBar Flandre Occidentale

22 juin 2022



Passie en
smaak in de
Oesterput

Oostende
22 juni



Cette fois, nous rendons visite à l'Oesterput à Ostende pour notre 2ème PrintBar Flandre Occidentale. 'De Oesterput' est, depuis 1995, une exploitation ostréicole familiale ainsi qu'un commerce de détail et grossiste de crustacés et coquillages. Ils cultivent la seule huître belge de manière traditionnelle, avec beaucoup de savoir-faire et de passion.

La culture se fait dans les eaux du Spuikom à Ostende, un plan d'eau douce et salée qui donne un goût typique à cette 'Ostendaise'.

Vous aurez l'occasion, durant ce PrintBar, de découvrir l'exploitation, les bébés huîtres ainsi que les spécimens adultes avec une démonstration de la façon dont il faut les ouvrir. Nous nous installerons ensuite au bar à huîtres pour une dégustation,

entre-autre, de leurs huîtres 'maison'.

Ce sera sans aucun doute une expérience gustative très agréable.

Programme:

18h30 Accueil & verre de bienvenue

19h00 Visite de 'De Oesterput'

20h00 Walking dinner & moment de réseautage

23h00 Fin du PrintBar

Lieu

Schietbaanstraat 84, 8400 Ostende

Inscription

Vous pouvez vous inscrire via la page 'Événements' de notre site Web avant le vendredi 17 juin 2022.

ACTIVITÉS

Event RH

5 juillet 2022

Le secteur graphique est confronté à une énorme pénurie du marché du travail notamment en raison du vieillissement.

Au cours des quatre à cinq prochaines années, le secteur s'attend à une sortie de +/- 35%. Un flux sortant auquel le flux entrant ne peut répondre, ce qui a pour conséquence d'augmenter le nombre de postes vacants.

Une raison de plus d'investir dans les travailleurs actuels et futurs. Mais comment s'y prendre ? Un package salarial attractif avec des primes et une optimisation du pouvoir d'achat est important, mais n'est certainement pas suffisant.

Lors de cet événement, en plus des explications de nos conférenciers, vous recevrez les conseils et astuces nécessaires qui vous permettront de conserver vos talents, de les développer davantage et de créer un bon esprit d'équipe.

Programme:

16h00 Els Vansteenkiste -
Something Els
Objectifs et bonus associés

16h45 Nicky Imade -
EASYPAY GROUP
Application des avantages non récurrents de la CCT-90 et des formes alternatives de rémunération



17h30 Petite visite d'Igepa, suivie d'un déjeuner-sandwich.

18h15 Glenn Philips – Monizze
Optimisation fiscale et pouvoir d'achat

19h00 David Decouche – Select HR
Politique de rétention dans un marché du travail mobile

19h45 Drink de réseautage

Lieu

Igepa Aalter -
Nijverheidslaan,4 - 9880 Aalter

Inscription

Vous pouvez vous inscrire via la page 'Événements' de notre site Web avant le vendredi 2 juillet 2022.

Print to the future

23 juin 2022

Le premier congrès de Fespa Belgium aura lieu le jeudi 23 juin au Kinopolis de Bruges. Lors de cet événement, on vous exposera par le biais d'ateliers, de keynotes et de dossiers intéressants à quoi ressemblera le secteur en 2030. Toute personne en Belgique ayant une passion ou un intérêt pour l'impression numérique et la communication visuelle est la bienvenue. Pour plus d'informations sur le programme et pour vous inscrire, veuillez consulter le site sur www.printtothefuture.be.

Lieu

Kinopolis Brugge
Kon. Albert I-Laan 200,
8200 Bruges



UPDATE CHIFFRES

Salaires et charges

L'indice santé du mois d'avril 2022 s'élève à 119,59.

Travailleurs CP 130

Le nouvel indice lissé pour avril 2022 est de 116,52, ce qui signifie que le disque de stabilisation de 117,99 n'a pas été dépassé.

Il n'y a par conséquent pas d'indexation en mai 2022.

Employés CP 200

Les salaires réels seront indexés au 1er janvier 2023 sur base de la formule suivante: la moyenne arithmétique des indices de novembre/décembre 2022 divisée par la moyenne de novembre/décembre 2021.

L'indice prévisionnel au 01.01.2023 s'élève à 7,10%.

Pourcentages onss au 01.04.2022

	OUVRIERS			EMPLOYÉS		
	entreprise 1	entreprise 2	entreprise 3	entreprise 1	entreprise 2	entreprise 3
	<10 psl	10-19 psl	≥ 20 psl	<10 psl	10-19 psl	≥ 20 psl
Montants de base	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88
Montants divers	11,00	12,69	12,74	5,43	7,12	7,17
Fonds de sécurité d'existence	1,41	1,41	1,41	0,23	0,23	0,23
Total montants employeur	32,29	33,98	34,03	25,54	27,23	27,28

Le paiement unique pour les vacances annuelles n'est pas repris dans ce tableau.

Charges sociales

Ouvriers à partir du 01.02.2022	1 ÉQUIPE		2 ÉQUIPES		3 ÉQUIPES	
Frais inhérents au temps de travail 1	1,1995	19,95%	1,2912	29,12%	1,4990	49,90%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0237	2,37%	0,0245	2,45%	0,0245	2,45%
Charges sociales	1,5294	52,94%	1,5294	52,94%	1,5294	52,94%
Charges sociales salariales	1,8582	85,82%	1,9993	99,93%	2,3171	131,71%

Calcul basé sur une entreprise de > 20 travailleurs et de classe salariale XIV. Il est tenu compte du non-versement du pré-lèvement anticipé de 22,80% pour travail en équipes.

Employés à partir du 01.01.2022

Frais inhérents au temps de travail 1	1,2365	23,65%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0882	8,82%
Charges sociales	1,3098	30,98%
Charges sociales salariales	1,7078	70,78%

Il n'est pas tenu compte de la diminution structurelle des charges, des éco-chèques d'un montant de 250,00 EUR (employé à temps-plein) et la prime de 250 EUR (introduction en 2016).

Indice salarial

2018	01.01.2018	163,93	2020	01.01.2020	170,32	2021	01.01.2021	172,94	2022	01.12.2021	179,82
	01.08.2018	167,20		01.02.2020	173,68		01.04.2021	172,93		01.01.2022	180,43
2019	01.10.2019	168,07		01.07.2020	172,89		01.08.2021	176,34		01.02.2022	183,99

Indices papier

Date	Offset sans bois	Maco sans bois	Maco avec bois	Maco hh LWC offset 60g	Maco hh SC offset 56g (A)
30.04.2022	421,04	421,47	466,30	444,46	488,14
31.03.2022	385,37	390,64	451,38	444,46	458,31
28.02.2022	363,73	377,33	428,34 ⁽¹⁾	-	-
31.01.2022	323,05	323,64	315,62	-	-

L'indice papier exprime l'évolution des prix du papier, une des principales matières premières de l'industrie graphique. Des indices sont calculés pour le papier Offset sans bois, Maco sans bois et Maco avec bois. La période de référence est les prix au 01.01.1973. Les indices des prix du papier ont été portés à 100 à cette date.

⁽¹⁾ L'indice du Maco avec bois implique une correction importante, qui répond à l'imputation de surtaxes (énergétiques) et au marché très volatil, qui a été inclus dans les indices publiés avec un retard ces derniers mois. Cet indice actuel correspond au maximum désormais avec les augmentations de prix effectives par rapport à la même période de l'année dernière. En raison de différences de prix plus importantes selon le type de papier, l'indice du Maco avec bois sera divisé en LWC offset 60g d'une part et en SC 56g(A) d'autre part à partir de mars 2022.

Vous trouverez les chiffres les plus récents sur notre site www.febelgra.be sous Services / Commercial / Etiquette SMI. Les auteurs, la rédaction et l'éditeur veillent à la véracité des informations publiées, pour lesquelles leur responsabilité ne peut être engagée.

PUB - FOCUS SUR LE PAPIER



Condat silk

Condat Silk est un papier couché sans bois avec une belle finition semi-mate.

Idéal pour tous vos imprimés de prestige et pour mettre en avant l'image de votre entreprise ou de vos produits.

Ce papier convient parfaitement aux brochures d'entreprise, aux rapports annuels, aux invitations, aux livres d'art, aux bandes dessinées, aux livres scolaires, aux encyclopédies en raison de son excellent équilibre entre une

surface lisse et un fort volume.

Les lecteurs de vos imprimés ressentiront le papier comme velouté grâce à son revêtement très raffiné.

La blancheur élevée et le contraste optimal entre la brillance de l'encre de l'impression en quadrichromie et le fond mat des zones imprimées et non imprimées assurent un confort de lecture agréable et augmentent l'attention portée au contenu.

En termes d'imprimabilité également, il s'agit d'un excellent papier grâce à sa reproduction très nette des points de trame.

En outre, le papier est disponible dans une large gamme de grammages.

Condat Silk, en stock chez igepa à partir du 1^{er} juin.

First Impression est imprimé sur du Condat Silk 130g/m².



Partners in creativity

